

**MasterSeal CR 190 PART B**

Version 1.0      Date de révision: 08/19/2020      Numéro de la FDS: 000000260079      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08/19/2020

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : MasterSeal CR 190 PART B  
Code du produit : 000000000050338087 000000000050338087  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.  
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor  
Mississauga ON L5N 8C3  
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction  
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Toxicité aiguë (Oral(e)) : 4  
Corrosion cutanée/irritation cutanée : 1B  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1  
Toxicité pour la reproduction : 2  
Toxicité pour la reproduction : 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : 3  
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 1  
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 1  
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

## MasterSeal CR 190 PART B

Version 1.0      Date de révision: 08/19/2020      Numéro de la FDS: 000000260079      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08/19/2020

---

## Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/  
P303 + P361 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Stockage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le

## MasterSeal CR 190 PART B

Version 1.0      Date de révision: 08/19/2020      Numéro de la FDS: 000000260079      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 08/19/2020

réceptif fermé de manière étanche.  
 P405 Garder sous clef.

**Elimination:**

P501 Eliminer le contenu/réceptif dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

**Autres dangers**

Pas de données disponibles.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nature chimique : Pas de données disponibles.

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
nonylphénol	25154-52-3	>= 25 - < 50
3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine	112-57-2	>= 7 - < 10
trientine	112-24-3	>= 0.3 - < 1
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	1760-24-3	>= 0.1 - < 0.3

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Consulter un médecin.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.  
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
 Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
 Enlever les lentilles de contact.  
 Protéger l'oeil intact.  
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

## MasterSeal CR 190 PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/19/2020	000000260079	Date de la première version publiée: 08/19/2020

- 
- |                                                   |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| En cas d'ingestion                                | : | Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.<br>Ne PAS faire vomir.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.<br>Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | : | Peut provoquer une allergie cutanée.<br>Provoque de graves lésions des yeux.<br>Peut irriter les voies respiratoires.<br>Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.<br>Provoque de graves brûlures.                                                                                           |
| Avis aux médecins                                 | : | Traiter de façon symptomatique.                                                                                                                                                                                                                                                                     |

---

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- |                                                        |   |                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés                         | : | Eau pulvérisée<br>Mousse<br>Poudre sèche<br>Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )                                                                                                                                                  |
| Moyens d'extinction inappropriés                       | : | Jet d'eau à grand débit                                                                                                                                                                                                            |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.                                                                                                                                          |
| Information supplémentaire                             | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |
| Équipements de protection particuliers des pompiers    | : | Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.                                                                                                                             |

---

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- |                                                                             |   |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : | Utiliser un équipement de protection individuelle.                                                                                                                                                                                                                         |
| Précautions pour la protection de l'environnement                           | : | Éviter que le produit arrive dans les égouts.<br>Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.<br>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
| Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage                         | : | Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).                                                                                                                                                            |

## MasterSeal CR 190 PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/19/2020	000000260079	Date de la première version publiée: 08/19/2020

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.  
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
- Matières à éviter : Respecter la réglementation du concept de stockage groupé VCI.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Donnée non disponible

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Mesures d'ordre tech-** : Pas de données applicables disponibles.

## MasterSeal CR 190 PART B

Version 1.0      Date de révision: 08/19/2020      Numéro de la FDS: 000000260079      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08/19/2020

---

**nique****Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : Porter un masque filtrant certifié NIOSH (ou équivalent) si nécessaire.
- Protection des mains
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction  
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

---

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

- Aspect : liquide
- Couleur : noir
- Odeur : légère, ammoniacal(e)
- Seuil olfactif : non déterminé
- pH : neutre à légèrement alcalin
- Point de fusion : Pas de données applicables disponibles.
- Point de congélation : Pas de données applicables disponibles.

## MasterSeal CR 190 PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/19/2020	000000260079	Date de la première version publiée: 08/19/2020

---

Température d'ébullition	:	env. 112.78 °C
Point d'éclair	:	93.34 °C
		Méthode: ASTM D 93
Inflammabilité (solide, gaz)	:	pas facilement inflammable
Auto-inflammation	:	non auto-inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	6 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1 % (v)
Densité de vapeur relative	:	Plus lourd que l'air.
Densité relative	:	0.96
Densité	:	env. 0.96 gcm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble (15 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données applicables disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Pas de données applicables disponibles.
Propriétés explosives	:	Non explosif Non explosif
Propriétés comburantes	:	non comburant
Point de sublimation	:	Pas de données applicables disponibles.
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

## MasterSeal CR 190 PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/19/2020	000000260079	Date de la première version publiée: 08/19/2020

---

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conditions à éviter	:	Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles	:	Acides forts Des bases fortes Oxydants forts Agents réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures.

**Produit:**

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.



## MasterSeal CR 190 PART B

Version 1.0      Date de révision: 08/19/2020      Numéro de la FDS: 000000260079      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 08/19/2020

---

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques : A un effet sensibilisant.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

**Persistance et dégradabilité****Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

## MasterSeal CR 190 PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/19/2020	000000260079	Date de la première version publiée: 08/19/2020

---

**Potentiel de bioaccumulation****Composants:****nonylphénol:**

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 4.48

**3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine:**

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: -3.16

**trientine:**

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: -2.65 (25 °C)  
Méthode: autre (calculé(e))  
BPL: non  
Remarques: Les données se rapportent à la substance non  
dissociée.

**N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine:**

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: -0.82  
Méthode: autre (calculé(e))

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique sup-  
plémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans  
l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-  
fessionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des  
effets néfastes à long terme.

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les  
fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-  
lages déjà utilisés.  
Éliminer conformément aux réglementations régionales ou  
nationales.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-  
ficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale  
et être éliminés comme le produit.

## MasterSeal CR 190 PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/19/2020	000000260079	Date de la première version publiée: 08/19/2020

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****UNRTDG**

Numéro ONU	: UN 3267
Nom d'expédition des Nations unies	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (TRIÉTHYLÈNETÉTAMINE, NONYLPHENOL)
Classe	: 8
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8

**IATA-DGR**

UN/ID No.	: UN 3267
Nom d'expédition des Nations unies	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (TRIÉTHYLÈNETÉTAMINE, NONYLPHENOL)
Classe	: 8
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: Corrosive
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 855
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 851

**Code IMDG**

Numéro ONU	: UN 3267
Nom d'expédition des Nations unies	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (TRIÉTHYLÈNETÉTAMINE, NONYLPHENOL)
Classe	: 8
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8
EmS Code	: F-A, S-B
Polluant marin	: oui

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****TDG**

Numéro ONU	: UN 3267
Nom d'expédition des Nations unies	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (TRIÉTHYLÈNETÉTAMINE, NONYLPHENOL)
Classe	: 8
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes	: 8
Code ERG	: 153
Polluant marin	: non

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de

## MasterSeal CR 190 PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/19/2020	000000260079	Date de la première version publiée: 08/19/2020

transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet pour autres abréviations**

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 08/19/2020

**MasterSeal CR 190 PART B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/19/2020	000000260079	Date de la première version publiée: 08/19/2020

---

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

**IMPORTANT : BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS CONTENUS AUX PRÉSENTES VOUS SOIENT OFFERTS DE BONNE FOI ET SONT JUGÉS EXACTS, ILS VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. DU FAIT QUE PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AFFECTER LA TRANSFORMATION OU L'APPLICATION/UTILISATION, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'EFFECTUER DES TESTS AFIN DE DÉTERMINER L'APTITUDE D'UN PRODUIT À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE N'EST FAITE CONCERNANT LES PRODUITS DÉCRITS OU LES CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FORMULÉS ICI, NI QUE LES PRODUITS, CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS ENFREINDRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI. EN AUCUN CAS LES DESCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS, DONNÉES OU CONCEPT FOURNIS NE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DE NOS MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. DE PLUS, IL EST EXPRESSÉMENT ENTENDU ET CONVENU QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR NOTRE SOCIÉTÉ AUX PRÉSENTES LE SONT GRATUITEMENT ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS OU LES RÉSULTATS OBTENUS. TOUS CEUX-CI VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF ET VOUS LES ACCEPTEZ À VOS RISQUES.**

CA / FR